

**Direction Générale des Douanes**



**CIRCULAIRE N° 1781 /MPMBPE/DGD/DU 27 AVR 2016**

**(DIFFUSION GENERALE)**

**OBJET** : Commissionnaire en douane agréé, habilité à dédouaner les boissons alcooliques, les tabacs et cigarettes.

J'ai l'honneur d'informer l'ensemble du service et des usagers que la liste des commissionnaires en douane agréés, autorisés à dédouaner les boissons alcooliques, les tabacs et cigarettes est étendue à la société **Medlog**.

La présente circulaire est d'application immédiate et toute difficulté y afférente me sera signalée d'urgence.

**Ampliations**

- MPMB/CAB
- FEDERMAR
- FNIS-CI
- FENADIS
- FENACCI
- CGECI
- UGECI
- EMACI
- Chambre de Com. et d'Indus.
- Synd. Trans. s/C SDV-SAGA
- Synd. Trans. /SYNATRANS-CI
- Webb Fontaine
- MEDLOG
- Toutes Directions Douanes pour diffusion

**LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES**

Le Directeur  
Général  
**Issa COULIBALY**  
Contrôleur Général des Douanes  
Officier de l'ordre National